



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bordeaux, le 13 Mars 2020

Mme LE JALLÉ
Chef d'établissement
Collège Notre Dame
8, Rue Couleau
24600 RIBERAC

A

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Objet : Dispositifs d'accompagnement pour assurer une continuité pédagogique pendant la période d'éloignement des élèves de l'établissement.

Madame, Monsieur,

Concernant l'épidémie de Coronavirus qui sévit actuellement dans le monde, nous vous informons que l'établissement scolaire Notre-Dame a bien mis en place les mesures demandées par le Rectorat et le Ministre de la santé :

- Le nettoyage et la désinfection des toilettes ont lieu quotidiennement,
- Des distributeurs de savon liquide sont à disposition des enfants aussi bien dans la cour (associés aux lavabos) que dans les toilettes. A cet effet, Monsieur Jacques CAILLAUT, Directeur des Services de l'Education Nationale précise que le savon de Marseille ainsi que les savons liquides utilisés dans les collectivités sont aussi efficaces que le gel hydro-alcoolique.
- Des affiches sur la prévention de l'hygiène ont été mises dans les salles de classes et aux endroits stratégiques,
- Pour toutes questions concernant le Coronavirus, un numéro est mis à la disposition des familles par le Ministère de l'Education Nationale. Il s'agit du 05 57 57 39 00.

De plus, lors de son allocution aux français le 12 mars 2020, le Président de la République a annoncé la fermeture des établissements scolaires à partir du lundi 16 Mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre, dans le contexte de l'épidémie COVID 19. Les élèves vont poursuivre leurs apprentissages à domicile, avec l'aide et le soutien de leurs professeurs, et en s'appuyant sur les outils nationaux, ainsi que ceux délivrés dans notre académie.

La mesure d'éloignement vise à limiter la diffusion de la maladie causée par le Coronavirus. Cette mesure de fermeture ne constitue évidemment pas le début d'une nouvelle période de vacances scolaires.

Votre enfant va en effet bénéficier pendant la période d'éloignement de l'établissement d'une continuité pédagogique. Cette continuité permet de préserver un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, d'entretenir les connaissances déjà acquises et d'en faire acquérir de nouvelles, en gardant les objectifs d'une année scolaire ordinaire.

Pour votre enfant, l'équipe pédagogique de l'établissement a décidé que la continuité pédagogique est mise en place de la manière suivante :

Les cours seront postés par chaque enseignant sur la plateforme GEPI accessible avec les codes qui vous ont été fournis en début d'année. Ils seront disponibles du lundi au vendredi de chaque semaine.

2/4

Lorsque des exercices ou des évaluations sont demandés par les enseignants, une boîte e-mail est mise à disposition pour chacun d'entre eux afin de renvoyer les travaux faits comme indiqués dans la procédure délivrée aux élèves le 13/03/2020.

En cas de besoin, le collège reste joignable aux heures d'ouvertures avec un responsable technique pour répondre aux questions éventuelles.

Vous pouvez compter sur la mobilisation et l'engagement de tous, et particulièrement de l'équipe pédagogique de l'établissement pour maintenir durant cette période transitoire une continuité pédagogique de qualité, au service des progrès de tous les élèves.

La Direction